



Commune de DORTAN (01590)

7. Finances
7.1 – Décisions
budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026 N° 2026-045

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Date de la convocation :

15 septembre 2026

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 25 septembre 2026
- affichage du 25/09/2026 au 24/11/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves – DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – DEBOVE RIONDY Alexandra – COLLOMB Mariane – PIVARD Michel – DURET Janine – DAVID-HENRIET Christophe

EXCUSES : BRIDOUX Gérald (pouvoir à COLOMB Pascal) – DALPHIN Marlène (pouvoir à RODIA Romain) – BOUVIER SERRAND Coralie (pouvoir à DURET Janine)

Secrétaire de séance : Jean-Paul JOACHY

OBJET :

**LEVÉE DE RETENUE
DE GARANTIE
MARCHE AD'AP**

**AMVR POUPON
CARRELAGE**

Madame Sandrine FACCHINETTI, Adjointe au maire déléguée aux finances, expose aux conseillers municipaux que les retenues de garantie pour le marché AD' AP souscrit en 2019, sous la municipalité 2014-2020 n'ont pas été versées à la société AMVR Poupon Carrelage, qui ne les a pas demandées, jusqu'alors.

Elle explique que la créance de l'entreprise est en principe atteinte par la prescription quadriennale. Pour lever cette prescription, il faut une décision du conseil municipal.

Il s'agit d'une régularisation administrative sans incidence sur les dépenses du budget principal de la commune, la somme de 180.00 € étant sur un compte d'attente à la trésorerie.

Elle propose donc d'autoriser la levée des retenues de garantie au profit de la société AMVR Poupon Carrelage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

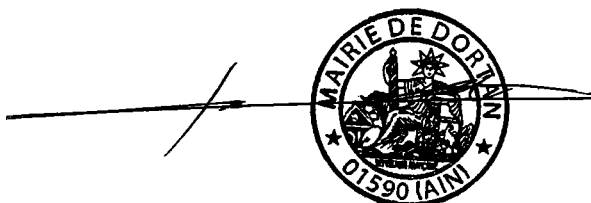
L'exposé de Madame FACCHINETTI entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- AUTORISE la levée de la prescription quadriennale acquise au profit de la Commune pour la créance correspondant à la retenue de garantie du marché AD'AP de la société AMVR POUPON CARRELAGE.
- APPROUVE le versement de cette retenue de garantie d'un montant de 180 € à la société AMVR POUPON CARRELAGE.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
Lionel CORNATON



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : LEVEE DE RETENUE DE GARANTIE MARCHE AD AP AMVR POUPON
CARRELAGE

.....
Date de décision: 21/09/2026

Date de réception de l'accusé 24/09/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2026045

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260921-DEL2026045-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2026045 LEVEE RETENUE GTIE AMVR POUPON.pdf (99_DE-001-
210101481-20260924-DEL2026045-DE-1-1_1.pdf)